

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves, Maire.

Etaient présents : Monsieur Yves LAMBERT, Monsieur Paul STOUDER, Madame Marie-Thérèse BRION, Madame Anne COMBE, Madame Isabelle RAMAIN, Madame Anne MILLION, Monsieur Paul BOURSIER, Monsieur Alain CHABOCHE, Madame Valérie MARAZZANI, Monsieur Mickaël GUICHARD, Madame Marina POUSSIGNOT, Madame Angèle LAINE.

Absents excusés :

Madame Jacqueline LALANDRE a donné procuration à Valérie MARAZZANNI

Absents Excusés non représentés :

Monsieur Guillaume NOIR,
Monsieur Jean-Pierre PIBOULEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHABOCHE

Ordre du jour :

1. Budget supplémentaire commune 2025.
 2. Décision modificative assainissement 2025.
 3. Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux énergétiques du logement 2 route des Aubris.
 4. Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux de voirie.
 5. Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux d'étanchéité et de couverture à la MAM.
 6. Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance 2026 pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.
 7. Modification des tarifs municipaux.
 8. Approbation des Lignes Directrices de Gestion.
 9. Fixation des ratios d'avancement de grade.
 10. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
 11. Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.
 12. Mise à jour du règlement du cimetière.
 13. Désignation de l'élu délégué au SIEED.
 14. Adhésion de la commune de Septeuil au Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE).
 15. Rapport d'activité 2024 du SIRYAE.
 16. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIRYAE 2024.
 17. Rapport d'activité 2024 du SEY 78.
-

Lecture et approbation du compte-rendu du 30/09/2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N°1 - Approbation du budget supplémentaire 2025 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget supplémentaire présenté arrêté comme suit :

Fonctionnement :	Recettes	204 053,46 €
	Dépenses :	204 053,46 €
Investissement :	Recettes :	756 823,28 €
	Dépenses	756 823,28 €

➤ **QUESTION N°2 - Adoption d'une décision budgétaire modificative N°1 - Budget assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, autorise la décision modificative suivante :

Section d'investissement - Dépenses	
Chapitre 040	+ 100 .00 €
Section d'investissement - Recettes	
Chapitre 021	+ 100 .00 €
Section fonctionnement - Dépenses	
Chapitre 023	+ 100 .00 €
Section fonctionnement - Recettes	
Chapitre 021	+ 100 .00 €

➤ **QUESTION N°3 - Demande de fonds de concours CCCY - Rénovation énergétique logement 2 route des Aubris**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à la majorité des votants** (contres : Monsieur Paul STOUDER, Madame Marie-Thérèse BRION, Madame Anne COMBE, Madame Isabelle RAMAIN, Madame Anne MILLION, Monsieur Paul BOURSIER, Madame Valérie MARAZZANI, Monsieur Mickaël GUICHARD, Madame Marina POUSSIGNOT, Madame Angèle LAINÉ, abstentions : Monsieur Alain CHABOCHE, Monsieur Yves LAMBERT)

- Refuse de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la rénovation énergétique du logement situé 2 route des Aubris, à hauteur de 50 % du montant HT, soit 3 417.86 €.

Le conseil municipal ne souhaite pas de précipiter pour effectuer les travaux et demande une réflexion dans son ensemble, en intégrant la salle communale.

➤ **QUESTION N°4 - Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux de voirie.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la reprise du caniveau situé route des Aubris, à hauteur de 30 % du reste à charge pour la commune, soit 4 853,22 €.

Article 2 : Autorise le Maire à signer que tout acte afférent à cette demande.

➤ **QUESTION N°5 - Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux d'étanchéité et de couverture à la MAM.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la rénovation de la toiture de la maison des assistantes maternelles, à hauteur de 50 % du montant HT, soit 10 011.19 €.

Article 2 : Autorise le Maire à signer que tout acte afférent à cette demande.

➤ **QUESTION N°6 - Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance 2026 pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1 :

Fixe pour l'année 2026 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,267 € HT / m³ ;

Indique que ce supplément devra porter le libellé « Performance des systèmes d'assainissement collectif (*agence de l'eau*) » et devra apparaître sur les factures sous la rubrique « organismes publics ».

Article 2 :

Précise que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 10% pour l'assainissement

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ QUESTION N°7 - Modification des tarifs municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention : Anne Combe),

- Fixe les tarifs des services municipaux à compter du 28/11/2025 :

1) Salle communale

PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS			
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIER	Location salle journée	200€	270€
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PROFESSIONNEL ACTIVITES TARIFEEES AUX USAGERS	Location ½ journée	80€	120€
	Location journée	130€	170€
	Location semaine	300€	390€
	Location année	Selon projet présenté	

Le tarif a été calculé selon un forfait couvrant partiellement les frais de fonctionnement, le gros entretien et le coût du personnel ayant été mis à contribution. La mise à disposition, hors les activités habituelles des associations de la commune, se décline pour une période de 8H00 hors préparation par jour, sans pour cela excéder 00H00. L'heure supplémentaire hors contrat sera facturée 30 €.

ASSOCIATIONS	
ASSOCIATION FAMILLE PLUS & ASSOCIATION GROSROUVROISES (utilisation régulière)	150 € par an, pour 2H d'ateliers hebdomadaire 275 € par an, entre 2h et 4h hebdomadaire 375 € par an, entre 4h et 6h heures hebdomadaire 450 € par an, entre 6h et 8h hebdomadaire Au-delà de 8h, +50 € supplémentaire par tranche de 2 h
ASSOCIATIONS GROSROUVROISES (Utilisation ponctuelle)	Gratuit pour une opération ponctuelle
ASSOCIATIONS DU CANTON	Gratuit pour 2 opérations ponctuelles par an A partir de la 3 ^{ème} réservation : 100 € / 3 heures, sans restauration, ni cocktails

2) Droits d'occupation de la voie publique (tarif journalier)

Commerçants, démonstrateurs ambulants	50 €/jour
Pizzas ou autres réguliers	50 € (mensuel)

3) Tournage

Type	Tarif Journalier
Stationnement simple (max 2 camions) sur voirie	800 €
Stationnement sur voirie par tranche de 4 camions	1 000 €
Stationnement simple de véhicules légers jusqu'à 5 véhicules	1 000 €
Tournage extérieur ou utilisation de voiture traveling	1 000 €
Tournage extérieur bâtiments communaux	1 200 €
Tournage intérieur bâtiments communaux	1 500 €
Stationnement + tournage extérieur sur voirie	1 500 €
Stationnement + tournage extérieur bâtiments communaux	1 800 €
Stationnement + tournage intérieur bâtiments communaux	2 000 €
Au-delà de deux jours les tarifs peuvent être négociés.	
Stationnement services techniques	1 000 €
Stationnement école	2 000 €

4) Reprographie et numérisation de documents administratifs

Photocopie ou numérisation : la page 0.8€

➤ **QUESTION N°8 - Approbation des Lignes Directrices de Gestion.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les lignes directrices de gestion de la commune pour une durée de 6 ans à compter du 28/11/2025.

➤ **QUESTION N°9 - Fixation des ratios d'avancement de grade.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe les ratios d'avancement de grade à 100% pour tous les grades présents dans la collectivité.

➤ **QUESTION N°10 - Crédit d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.**

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires – l'agent nommé sera classé au 5^{ème} échelon – indice brut 396 – indice majoré 374. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27 novembre 2025 ;

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique principal.

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

➤ **QUESTION N°11 - Crédit d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.**

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles permanent à temps complet – l'agent nommé sera classé au 7^{ème} échelon – indice brut 478 – indice majoré 420.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27 novembre 2025 ;

Filière : technique

Cadre d'emploi : d'agent spécialisé des écoles maternelles

Grade : d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

➤ **QUESTION N°12 - Mise à jour du règlement du cimetière.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le nouveau règlement du cimetière, en vigueur le 28/11/2025.

➤ **QUESTION N°13 - Désignation de l'élu délégué au SIEED.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Jacqueline LALANDRE, délégué titulaire, et Jean-Pierre PIBOULEAU, suppléant, pour représenter la commune de Grosrouvre au sein du SIEED.

➤ **QUESTION N°14 - Adhésion de la commune de Septeuil au Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'adhésion de la commune de Septeuil au SIRYAE.

➤ **QUESTION N°15 - Rapport d'activité 2024 du SIRYAE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau potable du SIRYAE 2024.

➤ **QUESTION N°16 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIRYAE 2024.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIRYAE 2024.

➤ **QUESTION N°17 - Rapport d'activité 2024 du SEY 78.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du rapport annuel du délégataire du SEY concernant l'exécution des services pour l'exercice 2024.

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

Monsieur le maire informe que, suite à la demande de riverains, Ile De France Mobilités a été saisie l'ajout d'un arrêt de bus vers le 70 route de la Troche. La commune a reçu un avis favorable et monsieur le maire s'est rapproché de la communauté de communes Cœur d'Yvelines, qui a la compétence transport, afin d'étudier la faisabilité technique du projet et permettre la création de l'arrêt de bus dans les meilleures conditions.

Monsieur le maire informe que l'agence EN ACT, maître d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la mairie et de l'école, présentera un avant-projet sommaire (APS) jeudi 18 décembre prochain, il ajoute qu'un conseil municipal se tiendra le soir même à 20h30 afin de permettre la signature d'un contrat rural rapidement.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h17

Grosrouvre, le 27/11/2025

Le Maire
Yves LAMBERT

Le secrétaire de séance
Alain CHABOCHE